



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR  
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD  
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS

**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX

**RETROCESSION DE PARCELLES A LA VILLE DE COURPIERE**

*Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

Le rapporteur rappelle que la gestion des stationnements a été rétrocédée à la commune de Courpière pour ces espaces. La commune de Courpière souhaite ainsi reprendre deux parcelles sises 17 avenue de la Gare à Courpière. Ces parcelles sont actuellement la propriété de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Il s'agit des parcelles BL 748 et BL 747, nécessaires pour mener à bien un projet d'aménagement piéton dans le cadre de la construction d'un programme immobilier (résidence du Soleil).

Cette rétrocession des deux parcelles pour la somme de 1 Euro passera par un acte notarié et la Ville de Courpière prendra en charge l'ensemble des frais afférents.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la rétrocession à la Ville de Courpière pour un euro des parcelles BL 748 et BL 747 sise 17 Avenue de la Gare,
- **Dit** que cette rétrocession passera par un acte notarié et que l'ensemble des frais sera supporté par la Ville de COURPIERE,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 49	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

